



SYNDICAT NATIONAL
DES FABRICANTS DE SUCRE



COMMUNIQUE DE PRESSE

Doublement de la taxe sur les boissons sucrées :

Les producteurs de betteraves sucrières, les fabricants de sucre, les producteurs de boissons, les grossistes en boissons, et les cafetiers-restaurateurs s'opposent ensemble à un doublement de la taxe sur les boissons sucrées sans alcool

PARIS, le 31 janvier 2025 – La Confédération Générale des Planteurs de Betteraves, le Syndicat National des Fabricants de Sucre, le Syndicat des Boissons Sans Alcool, l'Association nationale des Industries alimentaires, la Fédération Nationale des Boissons, l'Union des Métiers de l'Hôtellerie Restauration, et le Groupement des Hôtelleries et Restaurations de France s'opposent à cette surtaxe inefficace, injuste et disproportionnée qui pénalisera de nombreuses professions et *in fine* le pouvoir d'achat des Français. Ils demandent collectivement au Parlement et au Gouvernement de renoncer au doublement de la taxe sur les boissons sucrées qui n'a rien de comportemental et s'apparente à une taxe de pur rendement budgétaire.

Alors que le Premier ministre affirmait qu'aucun nouvel impôt ne pèserait sur les ménages français, le doublement incompréhensible de la taxe sur les boissons sucrées va à l'encontre de cette volonté, et imposerait 400 millions d'euros de prélèvements supplémentaires à nos entreprises ; ce qui finira par peser sur le pouvoir d'achat des Français.

Une telle mesure mettrait en péril l'ensemble de la chaîne de production et de distribution des boissons – de l'amont à l'aval – et fragiliserait des filières essentielles à l'économie et à la vitalité de nos territoires : la filière sucrière française, les producteurs artisanaux et industriels de boissons, les grossistes en boissons, et le secteur des cafés-hôtels-restaurants :

- Dans un contexte déjà marqué par un ralentissement général de la consommation, cette surtaxe freinerait des investissements cruciaux (modernisation des outils de production, décarbonation, innovation) et mettrait à mal la compétitivité de nombreuses entreprises. Derrière chaque boisson, c'est en effet toute une chaîne de valeur qui est en jeu, rassemblant des entreprises de toutes tailles et représentant **plus de 11 000 emplois directs et 800 000 emplois indirects.**
- Cette surtaxe déstabiliserait encore davantage l'activité des producteurs de betteraves sucrières et les fabricants de sucre : **plus de 90% des boissons rafraîchissantes sans**

alcool consommées en France sont produites dans nos territoires, à partir de sucre de production française.

- Alors que chaque jour, en France, deux bistrotiers mettent la clé sous la porte et, avec eux, parfois la dernière activité économique et le dernier lieu de convivialité dans une commune, cette hausse impacterait très durement le secteur des cafés-hôtels-restaurants : **les boissons rafraîchissantes sans alcool représentent aujourd'hui plus de la moitié du chiffre d'affaires de ces établissements.**

Le Parlement et le Gouvernement doivent entendre la voix et l'inquiétude de tous ces acteurs économiques et faire le choix de politiques publiques qui ne sacrifient ni l'économie des territoires ni le pouvoir d'achat des Français. L'enjeu de l'éducation à l'alimentation reste, lui, majeur.

Contacts presse :

La Confédération générale des planteurs de betteraves

Carine Meier - cmeier@cgb-france.fr - 06 27 05 23 80

Syndicat national des fabricants de sucre :

Natacha Cousinne, ncousinne@snfs.fr - 01 49 52 66 66

Syndicat des boissons sans alcool :

Agence Mascaret, Stéphanie Laurent, stephanie.laurent@mascaret.eu - 06 60 25 43 06

Fédération nationale des boissons :

Laure Bomy, lbomy@fnb-info.fr

Union des métiers et des industries de l'hôtellerie :

Ophélie Rota, ophelie.rota@umih.fr - 06 82 82 95 82

Groupement des hôtelleries et restaurations de France :

Franck Trouet, 06 73 86 66 65